



Les 10 et 11 Septembre 2022 L'ADAS-INRAE de Dijon vous propose un week-end culturel en famille

Samedi

Départ de Saint Apollinaire à 5h15 arrivée vers 10h Versailles
Passeport journée accès au Domaine de Versailles , déjeuner libre
Diner au restaurant proche du château
Spectacle des Grandes Eaux Musicales, Jardins Musicaux et Grandes
eaux Nocturnes
Hôtel 3***nn des Roys (proche du château)



Dimanche

Petit déjeuner à l'hôtel
Découverte de Barbizon, village de peintres (pré-
impressionnisme)
Déjeuner au restaurant
Visite libre des jardins du château de Fontainebleau
(le Grand Parterre le Jardin de Diane, l'Etang aux Carpes
et le Parc)
Retour à Saint Apollinaire vers 21h30



TARIF pour les adhérents de l'Amicale (conjoint, enfant compris)

250 € par personne



Tarif comprenant : transport en autocar de grand tourisme,
passeport domaine de Versailles et Grandes Eaux Nocturnes, diner samedi,
nuit + petit déjeuner, visites libres de Barbizon et des jardins de Fontainebleau,
déjeuner du dimanche

* Dans le cadre des conventions signées avec l'amicale de l'Université de Bourgogne et le CLAS-INSERM Dijon, les agents de ces établissements devront s'inscrire directement auprès de ces associations.

Quelques chambres triples et quadruples bien préciser vos souhaits à l'inscription sous le tableau

Réception des inscriptions (par ordre d'arrivée) jusqu'au 25 février 2022

Nom	Prénom	Age (si moins de 25 ans)	N° de portable	Supp. chambre indiv (55€)	Tarif

Total du paiement =€

Prestations comprises

Le transport en autocar de grand tourisme, passeport domaine de Versailles et Grandes Eaux Nocturnes, dîner samedi, nuit + petit déjeuner, visites libres de Barbizon et des jardins de Fontainebleau, déjeuner du dimanche

Prestations non comprises

Le déjeuner 1^{er} jour et dîner 2nd jour – supplément chambre individuelle 55€ (nombre limité)

Formalité

Carte Nationale d'Identité de moins de 10 ans (demandée par Autocariste) ou passeport en cours de validité.

Situation sanitaire

Depuis le 24 janvier, le pass vaccinal remplace le pass sanitaire pour les plus de 16 ans (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15461>).

Sans allègement des consignes nationales, il faudra justifier de sa possession pour participer. La non détention de celui-ci ne pourra être un motif d'annulation.

En revanche, si les contraintes sanitaires sont plus strictes, les conditions d'annulation seront revues.

Conditions d'annulation

En cas d'annulation pour motif grave après confirmation de l'inscription, remboursement sur présentation obligatoire d'un justificatif (arrêt maladie...). Une retenue de 20€ sera appliquée par famille.

La section locale de l'ADAS se réserve le droit d'annuler la sortie si le nombre de participants est inférieur à 30.